

**Département de l'Yonne Communauté de
Communes du
Jovinien**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



| | | |
|------------------------------|-------------------|---|
| Date de convocation : | 21 septembre 2010 | Nombre de conseillers communautaires En exercice: 26 Présents : 25 Votants : 26 |
| Date d'affichage : | 21 septembre 2010 | |

Séance du 30 septembre 2010

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille dix à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléant de Madame Frédérique COLAS), Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (suppléant Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY (pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ) Madame Frédérique COLAS (suppléée), Monsieur Ronan LAURENS (suppléé), Thierry LEAU (suppléé),

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Acquisition immobilière d'une partie du site du 28^{ème} groupe géographique (N° ECO/2010/39)

ACCEPTTE que la Communauté de Communes du Jovinien acquière les surfaces énumérées ci-dessus pour 1 €.

PRECISE que tout le quartier sera requalifié pour de l'activité économique. Les bâtiments 038, 018, 036, 039, 035, 031, 033, seront affectés à l'activité de la pépinière d'entreprises. Les bâtiments 028, 024 et 025 sont destinés à être démolis. Ce nouvel espace ainsi que le terrain de football et le parcours du combattant constitueront une réserve foncière à vocation économique et permettront un aménagement paysager qualitatif du quartier économique.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cette acquisition.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line followed by a stylized vertical stroke.

Date de réception
par la Préfecture :
26.10.2010
date de publication :
26.10.2010

